

Memorandum

Depuis de nombreuses années déjà, nous avons opté pour un développement durable mais aussi et surtout soutenable de nos quartiers. Nous avons par conséquent axé nos actions et activités dans cette perspective. En 2009, nous étions heureux d'apprendre que la Commune s'était engagée dans le processus d'élaboration d'un Agenda 21 local, plan d'actions pour favoriser le développement durable au niveau communal.

Fin 2011, début 2012, nous avons décidé de tenter de nous inscrire dans la mouvance de la résilience/décroissance à savoir : comment augmenter la résilience de la communauté locale de nos quartiers ou s'inscrire en mode de décroissance heureuse ; résilience étant le degré de capacité d'une localité à absorber un choc sans s'effondrer, le choc étant la fin du pétrole bon marché et abondant. La réponse est simple : par la recherche d'une quête d'autarcie énergétique et alimentaire la plus grande possible ; c'est bien évidemment un processus de longue haleine qui doit induire un changement de nos comportements tant individuels que collectifs ; un premier objectif à la portée de tous, individus et collectivités est la chasse aux gaspillages.

Le fil conducteur de notre mémorandum étant la décroissance/résilience, nous avons opté pour une approche constructive. C'est pourquoi vous trouverez à chaque question posée, une proposition concrète. La mise en œuvre de celles-ci est à la portée de la Commune ; elle se veut peu onéreuse et bénéfique pour nos quartiers et la Commune dans son ensemble.

Pour les comités de quartier Prekelinden/Bois de Linthout : Béatrix Tilquin et Eric Kaufmann et Parvis St Henri : Carla Goffi et Charles Six

1. Urbanisme

Nos quartiers sont situés de part et d'autre de l'avenue Georges Henri, artère commerciale qui bénéficie d'un plan de revitalisation de la Commune, plan ambitieux que nous soutenons.

Ce plan prévoit l'établissement d'un PPAS (plan particulier d'aménagement du sol) ; nos craintes se situent au niveau des intérieurs d'îlots, des jardins qui risquent d'être partiellement ou totalement dévolus à l'extension des commerces et ce, au détriment des zones résidentielles situées de part et d'autre de l'avenue Georges Henri.

Vous engagez-vous à respecter strictement les règles en vigueur au PRAS (plan régional d'affectation du sol) et dans le RRU (règlement régional d'urbanisme) en matière de protection des intérieurs d'îlots ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI, y compris le RCU, y compris pour les constructions communales. Nous insisterons sur la remise en pristin état en cas d'infraction.

MR : oui.

PS : Oui, bien entendu.

LB : Le bureau d'étude chargé du projet du PPAS a été désigné par une récente décision du Collège des bourgmestre et échevins. Ce PPAS viendra compléter le règlement communal d'urbanisme zoné de l'avenue Georges Henri et de ses perpendiculaires.

Parmi les objectifs qui seront poursuivis par l'élaboration de ce PPAS, nous relevons, de manière non exhaustive, les priorités suivantes :

- Préserver la qualité du bâti et du patrimoine, notamment par la sauvegarde de la qualité architecturale des façades;
- Limiter l'implantation de certains types d'activité commerciale (bar à pitas, ...) diversifier les services commerciaux offerts à la clientèle et soutenir la création des commerces de proximité;

- N'admettre aucune extension de magasins en intérieur d'ilots qui serait contraire aux prescriptions urbanistiques en vigueur. Des demandes de permis d'urbanisme ont déjà été refusées à ce propos;
- Réhabilitation des jardins en intérieur d'ilot et sauvegarde de leur perméabilité.

L'avenue Georges Henri est une artère où le trafic est dense et notamment fort fréquenté par un charroi de tonnage important (3 lignes de bus + les camions desservant les commerces) ; le revêtement y est très abîmé notamment au carrefour Georges Henri à hauteur du Martin Pêcheur et au carrefour Prince Héritier où chaque passage de poids lourd engendre des vibrations pour les maisons avoisinantes.

La réfection des voiries est une nécessité et souvent une priorité pour ses usagers. Est-ce urgent pour vous ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI. Ces actions d'entretien doivent être régulièrement effectuées et la commune dispose chaque année d'un budget correspondant. Il n'y a pas d'obstacle à cela si ce n'est la négligence.

MR : oui.

PS : La réfection et le réaménagement de la voirie doivent faire partie du processus entamé de revitaliser l'Avenue Georges-Henri.

LB : Un bureau d'étude a été désigné pour réaménager l'espace public entre le square de Meudon et la place de De Groof. L'objectif serait de permettre l'agrandissement des trottoirs et de favoriser la mobilité douce. Ce projet est couplé à une réflexion concernant l'avenir du site de la Métairie afin de libérer les espaces verts des pavillons et autres préfabriqués réservés aux activités scolaires. La construction d'un étage supplémentaire sur le bâtiment arrière de l'école Prince Baudouin permettrait de libérer ce site de toutes les installations provisoires et de gagner un espace agréable. Dans le même temps, le Collège a engagé une réflexion sur la création d'un parking souterrain sous la métairie Van Meyel, afin de supprimer des places de stationnement en voirie. Aucune décision n'est encore prise à ce propos et, lorsque les études seront finalisées, toutes les parties concernées seront consultées conformément au Code de la démocratie locale.

Il est pris bonne note de la demande de réfection de la voirie au carrefour Georges Henri/ boulevard Brand Whitlock (à charge de la Région) et au carrefour Prince Héritier (à charge de la commune). Les services techniques sont déjà chargés de vérifier la situation.

Nous suivons régulièrement les enquêtes publiques. Parfois, nous sommes étonnés de l'incohérence de certains avis rendus notamment en matière d'aménagement de terrasses, de changement d'affectation de bâtiments situés en arrière cour ou fond de jardin. Cette incohérence pourrait conforter l'idée de partialité dans les décisions.

Informerez-vous les citoyens sur votre politique en cette matière ?

CDH : oui.

Ecolo : les avis rendus à l'issue des séances de concertation sont souvent motivés de façon insuffisante par rapport aux objections formulées en séance. Nous veillerons à plus de transparence dans ce domaine.

MR : oui.

PS : Oui, de plus cela entre dans le cadre de la réglementation sur la publicité des actes administratifs que nous souhaitons bien évidemment respecter.

LB : La question n'étant guère précise et ne faisant pas référence à des cas clairement identifiés, il n'est guère aisé d'y répondre. Pour rappel, les autorités compétentes en matière de délivrance de permis d'urbanisme statuent conformément au Code régional (COBAT) et autres règlements (RRU/PPAS, ...).

Les autorités ne disposent pas d'un pouvoir discrétionnaire, contrairement à ce que pensent certains citoyens qui croient que les autorités communales peuvent refuser toute demande de permis d'urbanisme. Dès lors qu'un demandeur de permis d'urbanisme respecte les prescriptions urbanistiques en vigueur, l'obtention d'un permis d'urbanisme est un droit, et son refus serait sanctionné par les instances juridictionnelles de recours. L'affirmation selon laquelle il y aurait une partialité dans les décisions prises est dès lors erronée. Seul le respect de la loi guide les décisions des instances compétentes. Néanmoins, au regard de la complexité des

réglementations en vigueur, il n'est pas toujours aisé, même pour des praticiens de l'urbanisme, d'identifier les difficultés que peut présenter un dossier de demande de permis d'urbanisme.

Si vous faites référence à des situations plus particulières, nous pourrions vous apporter une réponse plus particulière, nous pourrions vous apporter une réponse complémentaire.

Conformément au COBAT, les procédures d'enquête publique sont menées en toute régularité à Woluwe-Saint-Lambert. L'information aux citoyens est aussi assurée par le site internet de la commune qui reprend les avis d'enquête publique, ainsi que la teneur des décisions prises par les instances compétentes.

2. Mobilité

Les habitants de nos quartiers sont aussi victimes de **la vitesse excessive des voitures** notamment en termes de sécurité et de nuisances. Deux artères sont plus particulièrement concernées : l'avenue Georges Henri (tôt le matin et le soir) et le boulevard Brand Whitlock.

Seriez-vous prêts à mettre l'avenue Georges Henri en zone 30 et à prévoir les mesures adéquates pour le respect de cette limitation ?

CDH : OUI, sur la partie entre Brand Whitlock et le square de Meudon, voir notamment la présence de l'Institut des sourds Muets et de l'école Van Meyel.

Seriez-vous prêts à interpellier la Région afin de mettre la partie du boulevard Brand Whitlock (de Montgomery au Square Vergote) en zone 50 et à prévoir les mesures adéquates pour le respect de cette limitation ?

CDH : OUI, comme c'est le cas pour le Boulevard Lambert sur Schaerbeek.

Ecolo : la vitesse maximale doit être contrôlée et respectée, au besoin par des actions de répression.

La mise en zone 30 de l'av G Henri est sans doute une bonne idée et mérite une étude intégrée avec le plan de revitalisation commerciale. Il faut toutefois noter que sans contrôle, cela sera inutile. De plus il faut envisager les effets indésirables sur les quartiers voisins. La réflexion sur le boulevard B W doit être globale et en aucun cas basée sur une préoccupation locale qui accroîtrait le défaut de lisibilité des voiries pour les conducteurs. Ecolo n'est pas favorable à la subsistance de voiries à 70km/h en agglomération.

MR : oui.

PS : Si pour votre proposition concernant l'Avenue Georges-Henri recueille notre assentiment, celle concernant le boulevard Brand Whitlock mérite une réflexion plus approfondie.

En effet cette artère faisant partie des boulevards de la grande ceinture, il serait illogique, voire dangereux de mettre une limitation spécifique sur le tronçon susmentionné.

Nous proposons plutôt que la Région et les communes, traversées par ces Boulevards, mènent ensemble une réflexion cohérente sur la façon de rendre ceux-ci plus conviviaux et moins dangereux.

LB : Ainsi que précisé ci-avant, une première étude porte sur le réaménagement de l'espace public entre le square de Meudon et la place De Groof. La mise en zone 30 est une option tout à fait envisageable, dès lors qu'elle s'accompagne des aménagements adéquats. Il est rappelé qu'aux abords des établissements scolaires, les zones 30 sont déjà de vigueur. C'est pourquoi il y a un radar préventif dans la descente de l'avenue Georges Henri en direction du square de Meudon, à l'approche de l'Institut royal des sourds et muets.

En ce qui concerne la limitation de vitesse sur le boulevard Brand Whitlock, les autorités communales ont écrit à maintes reprises à la Région. Sans réponse concrète de la part de la Région. Nous ne pouvons que le déplorer mais ce n'est pas le seul dossier pour lequel il est très difficile d'obtenir un suivi de la part des services régionaux compétents.

Par ailleurs, les autorités communales prônent également la réduction drastique du nombre de bandes de circulation sur le boulevard Brand Whitlock. Il convient de redonner à cette artère l'aspect d'un véritable boulevard urbain non pas celui d'une autoroute en ville. Il est à déplorer que la Région n'a jamais donné

suite à l'excellent travail effectué notamment par les comités de quartier à ce propos. L'administration communale continuera à appuyer les démarches effectuées dans ce sens.

*Nos comités sont affiliés à Wolu-Inter-Quartiers qui a établi **une charte de la mobilité**.*

Celle-ci prévoit une série de propositions en faveur de la mobilité douce et prône une diminution des voitures dans sa partie analytique ; pour ce qui est de la partie plus technique, une série de fiches sont établies avec les comités et font l'objet d'une discussion avec les services compétents. Cette collaboration est cruciale pour les différentes parties impliquées. Nous souhaitons le maintien de cette synergie.

Au niveau de la revitalisation de l'avenue Georges Henri, nous craignons qu'elle se déroule en pénalisant les zones résidentielles qui la jouxtent plus particulièrement en termes de mobilité et de stationnement.

*Certaines rues ou avenues de nos quartiers ont vu un changement de population, notamment un rajeunissement ; c'est ainsi par ex., qu'une portion de l'avenue Marie-José compte quelque 40 enfants en bas âge. Une expérience « **rue enfants** » a déjà été tentée voici quelques années à l'avenue Albertyn.*

Malheureusement, celle-ci n'a pas été concluante principalement par manque de sécurité.

Seriez-vous prêts à envisager de renouveler cette expérience « rue enfant » pendant les vacances d'été si les habitants le demandent ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI et pas seulement là. Nous compterons sur les habitants pour proposer un projet cohérent prenant en compte les besoins des riverains eux-mêmes et leur implication dans le maintien de la sécurité.

MR : oui.

PS : Oui, en tenant compte des remarques formulées suite à cette précédente initiative.

LB : A chaque fois que le Collège est saisi d'une demande de mettre une voirie en zone «*Prudence les enfants jouent*», notamment en période de congés scolaires, il y fait droit. Cette pratique s'est généralisée dans plusieurs quartiers de Woluwe-Saint-Lambert. Nous sommes dès lors prêts à donner suite à toute requête allant dans ce sens.

***Stations Villo** : notre Commune ne compte aucune station Villo et nous en connaissons la raison (publicité). Toutefois, celle-ci n'échappe pas à l'asphyxie due aux problèmes de mobilité et de son pendant, la pollution. Les stations de métro Joséphine-Charlotte et Montgomery ainsi que la station pré métro Georges Henri (carrefour Georges Henri/Brand Whitlock) constituent à nos yeux des endroits idéaux pour des emplacements de stations type Villo.*

Quelle solution envisagez-vous pour répondre à cette demande ?

CDH : Il faut installer des stations Villo à Woluwe-Saint-Lambert, et des négociations doivent reprendre pour aboutir au plus vite

Ecolo : la commune doit accueillir des stations Villo.

MR : installer Villo est une priorité.

PS : Nous souhaitons que la commune de Woluwe-Saint-Lambert prenne enfin part au système Villo. Dans ce cadre la commune devra rester vigilante sur les propositions d'emplacement Villo, afin que l'ensemble du territoire communal soit desservi, y compris bien entendu les stations de métro.

LB : ainsi qu'annoncé dans la dernière édition du journal communal, une dizaine de lieux ont déjà été sélectionnés pour le placement de stations Villo. Cette sélection doit être conforme au règlement communal limitant la publicité commerciale en voirie. Par contre, la société concessionnaire peut placer d'autres stations sans publicité en tout lieu de la commune. Proposition dans ce sens lui a été faite afin d'augmenter le nombre de stations Villo sur le territoire de la commune.

La convention liant la commune à cette société concessionnaire sera soumise au Conseil communal en octobre prochain. Dès que la négociation en cours avec la société concessionnaire aura abouti, la liste des lieux

choisis sera communiquée.

Boxes à vélo : notre quartier est caractérisé par un bâti datant du début du vingtième siècle et peu de logements possèdent un garage ou un local de plein pied pour y rentrer le vélo. Des racks à vélos sécurisés sur la voie publique seraient une solution pour de nombreux habitants ; ex. au Parvis St Henri ou encore à l'avenue Prince Héritier (portion Albertyn/Marie-José).

Seriez-vous prêts à envisager de sacrifier des emplacements de stationnements voitures au profit du stationnement vélos ?

CDH : Oui, nous sommes pour l'installation de parkings vélos, c'est également dans notre programme. Quand cela est possible de les installer sans supprimer de places de stationnement pour voitures, il faut le faire (il y a déjà pénurie de place de stationnement dans ces mêmes quartiers)

Ecolo : cela peut se faire mais pas sans concertation et explications avec une large proportion d'habitants pour que la mesure soit reçue positivement par une majorité d'entre eux.

MR : NON, privilégions d'abord les espaces inoccupés ou laissés à l'abandon.

PS : Oui, après une étude identifiant les emplacements en fonction des besoins des habitants du quartier.

LB : ainsi que vous le savez, une première opération pilote est lancée dans votre quartier et, sur la base des premières conclusions qui en seront tirées, cette pratique sera étendue. Si nécessaire, les boxes seront implantés en des lieux de stationnement de voiture. Il convient néanmoins de veiller à l'esthétique des lieux et à respecter les prescriptions urbanistiques. Dans certains cas, l'obtention d'un permis d'urbanisme sera requise.

Voitures partagées : la station de métro Joséphine Charlotte pourrait aisément accueillir une Station Cambio.

Partagez-vous ce point de vue ?

CDH : oui.

Ecolo : Pourquoi pas. La question doit aussi être posée au gestionnaire qui doit assurer la rentabilité de son offre. Il faudra notamment vérifier pourquoi un utilisateur ne pourrait pas se rendre à Tomberg ou Roodebeek pour y prendre un véhicule ?

MR : OUI mais une consultation des habitants s'impose pour décider de l'emplacement.

PS : Oui, après une étude identifiant les besoins des habitants du quartier.

LB : la commune a déjà fait part à la société gestionnaire de ce réseau de son souhait de voir implanter davantage de stations Cambio sur le territoire communal. Pour le moment, en raison de contraintes budgétaires, cette société ne peut prendre l'engagement d'étendre son réseau mais ne l'exclut pas. Une nouvelle demande sera introduite dans ce sens auprès de cette société.

3. Environnement

Il est admis par tout un chacun que notre commune est bien fleurie et que les espaces de parcs sont bien entretenus.

*Néanmoins, nous estimons qu'une série de mesures pourraient être prises afin de mieux **préserver la biodiversité** d'une part et d'autre part, afin d'éviter les gaspillages. En effet, chaque année, toutes les plantes à bulbes et à rhizomes sont arrachées et jetées à la poubelle alors qu'elles peuvent facilement vivre plusieurs années. Très peu de plantes vivaces ornent les différents bacs.*

D'un fleurissement purement esthétique (et onéreux), nous proposons un fleurissement durable et raisonné laissant une place de choix aux vivaces, bulbes et rhizomes mais aussi aux indigènes sans pour autant bannir complètement les annuelles qui pourraient alors être semées et cultivées dans nos serres communales. Les

pieds des arbres pourraient aussi être végétalisés par des couvre-sol (géraniums vivaces par ex.).

Seriez-vous prêts à envisager une gestion différenciée des espaces verts de la commune et ce, en collaboration avec les associations environnementales ?

CDH : oui.

Ecolo : Cela fait des années qu'Ecolo est intervenu au Conseil communal pour réclamer une gestion raisonnée et durable des «embellissements» floraux en voirie : végétation vivace et indigène, entre autres. La politique actuelle est coûteuse et mobilise des ressources humaines qui pourraient être affectées à d'autres tâches d'entretien qui font tristement défaut. Ainsi si certains espaces verts sont correctement entretenus (sans plus), nous ne pensons pas que les parcs sont bien entretenus, notamment le parc de Roodebeek et le parc des Sources...La correction de ces négligences est prioritaire pour Ecolo.

MR : oui.

PS : Oui, en privilégiant les espèces vivaces et indigènes.

LB : Le service des espaces verts reçoit de très nombreuses félicitations des habitants pour la qualité des décorations florales à Woluwe-Saint-Lambert. Les habitants sont très attachés à cette qualité de l'espace public.

Lors du réaménagement de certains espaces verts, notamment les petits espaces de quartier (cfr Square Biesman, Konkelle ou Cerisiers/Août), le service des espaces verts a privilégié les plantations de plantes vivaces et indigènes.

Lors de chaque projet de réaménagement d'un espace vert, les habitants ont été consultés en application du Code de la démocratie locale.

En ce qui concerne l'amélioration des plantations au pied des arbres, lors de chaque rénovation des trottoirs, c'est prévu. Il a été demandé au service compétent de veiller à la diversité de ce type de plantations.

***Compost de quartier** : un tiers des poubelles non triées sont composées de déchets valorisables. Pourquoi ne pas organiser, partout où c'est possible (square Joséphine Charlotte, square De Groof ...), un compost de quartier ; ces initiatives favorisent la convivialité entre les habitants car c'est un endroit de rassemblement propice à l'organisation de rencontres (apéro, partage du compost...). Aucune odeur ne se dégage d'un compost bien tenu. Un compost de quartier est déjà opérationnel dans le parc Timmermans et un autre en bonne voie de réalisation au parc Itterbeek.*

Etes-vous favorables à promouvoir cette initiative partout où c'est possible ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI bien sûr !

MR : oui.

PS : Oui, tout évaluant celui-ci à la fin de la première année en termes d'odeur et de propreté publique.

LB : plusieurs projets ont vu le jour. Ils sont soutenus par l'administration communale.

***Potagers collectifs** : la Commune est propriétaire d'un terrain en intérieur d'îlot Lartigue/Lambeau qui pour l'instant n'est pas valorisé.*

Seriez-vous prêts à envisager de mettre ce terrain « à titre temporaire » à la disposition des habitants en vue d'y créer un potager collectif ?

CDH : oui.

Ecolo : Oui. La création de nouveaux potagers collectifs dans notre commune est une priorité. Elle passe aussi par une gestion plus dynamique des potagers existants : réduction des parcelles trop grandes, sous-louées par des habitants incapables de les utiliser, pratiques non respectueuses avec usage de pesticides... Ecolo est intervenu sur le sujet à plusieurs reprises au Conseil Communal.

MR : oui.

PS : Oui, sous réserve du résultat d'une étude sur l'état de la pollution des sols.

LB : Si les riverains sont d'accord, le projet de création d'un potager en intérieur d'ilot peut être envisagé. Une réunion avec toutes les parties concernées sera organisée à cette fin.

Antennes GSM : les habitants sont inquiets au vu des nombreuses demandes de permis d'environnement pour se conformer à la législation en vigueur en région de Bruxelles-Capitale (3m/V) ; des appareils de mesure sont disponibles dans certaines communes et mis à la disposition des habitants qui souhaitent vérifier les émissions dans leur habitation.

Envisagez-vous d'acquérir ce type d'appareil et de le mettre à la disposition des habitants qui souhaitent mesurer les émissions dans leur habitation ?

CDH : oui.

Ecolo : nous ne sommes pas favorables à la mise à disposition de tels appareils dont l'usage n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît (Ecolo WSL a fait cette expérience) et reste seulement à la portée de quelques techniciens capables de faire des mesures et de les interpréter. Par contre, nous sommes favorables à ce que la commune investisse dans la formation d'un technicien qui, avec le support technique de l'IBGE, effectuerait un certain nombre de mesures de contrôle chaque année, le cas échéant en se basant sur les demandes des habitants.

MR : oui.

PS : Oui, en concertation avec l'IBGE.

LB : le contrôle des ondes émises doit s'effectuer conformément aux réglementations en vigueur. Seul Bruxelles-Environnement peut assumer le contrôle de police administrative en la matière car seul cet organisme dispose des appareils correctement étalonnés pour vérifier les mesures. Les administrations communales qui se sont dotées de ce type d'appareil, y ont généralement renoncé car les mesures prises n'avaient aucune valeur légale.

A chaque fois qu'un problème se pose, l'administration communale demande l'intervention de Bruxelles Environnement.

4. Education

Dans le périmètre de nos quartiers 3 écoles fondamentales sont installées ainsi qu'un institut d'enseignement spécialisé en néerlandais.

Nous sommes tous conscients qu'il est urgent de modifier nos comportements pour réduire notre empreinte écologique ; pour atteindre un résultat rapide, il convient de s'adresser d'abord aux enfants ; en effet, en une génération d'énormes progrès pourraient être accomplis.

***Le premier pas à franchir pourrait être celui de l'alimentation** car nous devons tous nous nourrir et la manière de nous nourrir a une influence très importante sur la gestion de notre environnement tant chez nous que dans les pays du Sud (souveraineté alimentaire qui devrait être érigée en droit).*

Les comités et probablement d'autres associations pourraient collaborer à une action dans ce sens.

Seriez-vous prêts d'obliger les cantines scolaires et les cuisines des hôpitaux à acheter des produits locaux et de saison ?

CDH : Non, L'achat de ce type de produit doit être privilégié, mais il est bien souvent nécessaire (notamment pour les crèches) d'avoir une série de légumes congelés, même s'ils ne sont pas de saisons.

Ecolo : la commune peut influencer le régime des cantines scolaires de l'enseignement communal et les institutions qui dépendent du CPAS dans ce sens. Cela doit faire l'objet d'un plan concerté avec les

gestionnaires, sur base d'objectifs réalisables. Sans préjuger des aspects budgétaires, le projet mérite que l'on évalue comment lancer une expérience pilote.

L'approche « obligatoire » sans accompagnement ni motivation forte ne nous paraît ni souhaitable, ni réaliste.

MR : oui.

PS : Oui

LB : Les repas servis aux enfants dans les écoles communales sont, sauf exception rare, préparés par du personnel sur place. L'alimentation privilégie les produits frais (fruits et légumes), de saison et du terroir. Les parents félicitent généralement les directions d'école pour la qualité diététique des repas servis. Les menus sont annoncés à l'avance et les associations de parents expriment leur point de vue quant à la teneur des repas ainsi servis. Toute proposition d'amélioration est toujours reçue de manière favorable par l'échevine de l'enseignement.

5. Participation citoyenne

La revitalisation de l'avenue Georges Henri prévoit l'instauration d'un PPAS (plan particulier d'affectation du sol).

Seriez-vous d'accord d'intégrer les associations et plus particulièrement les comités aux discussions en vue de l'élaboration de ce PPAS?

CDH : oui.

Ecolo : nous défendons une approche participative réelle des habitants très tôt dans tout projet qui a un impact sur leur cadre de vie. Il n'y a donc pas d'a priori contre l'implication des associations mais les habitants non membres doivent aussi pouvoir choisir d'y participer.

MR : oui.

PS : Oui, une phase de concertation préalable représente toujours un plus.

LB : Le projet de revitalisation de l'avenue Georges Henri a fait l'objet de multiples réunions d'information et de concertation avec toutes les parties concernées.

Toute mise en œuvre d'un nouveau projet suivra la même procédure. Dès que le bureau d'étude chargé de l'élaboration du PPAS aura finalisé sa première proposition, elle sera portée à la connaissance de toutes les parties concernées en application du Code de la démocratie locale. Si nécessaire, un groupe de travail spécialisé sera institué afin de suivre l'élaboration de ce PPAS.

Le fossé entre les citoyens et la politique se creuse encore davantage en ces temps de crise.

L'idée d'associer le public à la gestion de la cité, ou en tout cas, de l'y intéresser, fait l'unanimité dans les discours électoraux. Depuis le succès du sommet alternatif de Porto Alegre, il est devenu normal d'associer la population à la réflexion sur un aménagement communal. Le budget participatif est un concept de démocratie participative. Il consiste à ce que les citoyens d'une ville ou d'une commune décident de l'attribution d'une part du budget. Des dossiers émergent de débats entre citoyens ; ceux-ci sont concrétisés et payés par les finances communales et ensuite, gérés ensemble par les citoyens et le pouvoir communal, à l'image de l'attribution de moyens aux districts citoyens de Porto Alegre.

Seriez-vous d'accord de consacrer un pourcentage du budget communal pour initier ce projet de budget participatif ?

CDH : non.

Ecolo : cette proposition figure dans notre programme... (Pour gérer notre commune d'une manière responsable et dans le respect de l'intérêt collectif, nous proposons l'élaboration d'un budget participatif permettant aux habitants de s'exprimer sur les grands choix stratégiques et sur les paramètres de la fiscalité communale.)

MR : oui.

PS : Oui sur le principe, les modalités devant être bien définies.

LB : Conformément à la nouvelle ordonnance régionale, nous prévoyons un montant budgétaire affecté à des

projets participatifs. La sélection de ces projets se fera conformément aux dispositions légales.

6. Convivialité et mieux-vivre ensemble

*Dans nos quartiers, nous avons la chance de pouvoir **disposer d'un petit local** à la Maison de la Jeunesse pour y organiser les réunions des comités ainsi que de la grande salle du rez de chaussée pour les activités avec les habitants de nos quartiers.*

Nous souhaitons bien évidemment que cela soit également le cas pour d'autres associations ainsi que pour d'autres quartiers de la Commune là où c'est possible.

Adhérez-vous à ce principe ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI ! Nous souhaitons aussi faciliter l'accès aux salles communales de manière beaucoup plus dynamique et pour un coût modeste...

MR : oui.

PS : Nous sommes d'accord sur le principe, reste évidemment à trouver les locaux....

LB : Tout comité de quartier qui demande un lieu de réunion reçoit une réponse favorable du Collège. Il existe de nombreuses possibilités de salles de réunion dans la commune. Sur simple demande adressée au Collège, suite favorable y sera réservée.

***Panneaux d'affichage :** il nous semble important que les associations puissent disposer d'une colonne fixe d'affichage afin de pouvoir mieux informer les habitants du quartier.*

Seriez-vous prêt à mettre cet outil à la disposition des associations ?

CDH : oui.

Ecolo : Cette question figure déjà dans le mémorandum WIQ et nous y avons répondu.

Oui, ce serait une belle avancée citoyenne dans les quartiers. Nous faisons confiance aux comités de quartier pour s'entendre et faire des propositions sur une procédure pratique qui reste gérable. En fin de compte, internet est probablement l'une des meilleures solutions à condition de mettre des accès gratuits (bornes) à disposition des ceux qui ne disposent pas d'accès à domicile.

MR : oui.

PS : Nous souhaiterions plutôt privilégier le journal communal et le site internet pour la diffusion de ces informations.

LB : Des panneaux d'affichage officiel existent. Le Collègea décidé de remettre de l'ordre dans le mobilier urbain et de supprimer drastiquement le nombre de panneaux publicitaires (même si une face était réservée aux avis de l'administration communale) afin de limiter l'encombrement en trottoirs, qui pénalise trop souvent les personnes à mobilité réduite ou confrontées à d'autres difficultés.

Les services techniques étudient le choix d'un nouveau mobilier pour compléter les panneaux d'information à caractère officiel.

D'ores et déjà, toute association peut demander de réserver un espace d'affichage pour l'annonce de l'une ou l'autre activité.. La demande doit en être adressée au Collège.

***Revitalisation des lieux publics dans le quartier :** nous pensons qu'il serait utile de prévoir à court ou moyen/terme le réaménagement du Parvis St Henri, de la plaine de jeux du parc Itterbeek (tyrolienne défectueuse depuis longtemps) et du square Joséphine Charlotte.*

Celui-ci abrite une station de métro et est un endroit particulièrement peu accueillant ; il mérite un sérieux lifting : plus de luminosité, moins de bosquets, suppression du bâtiment Sibelga, élagage de l'if, éclairage déficientLes habitants hésitent souvent à descendre le soir à cette station par manque de sécurité. Par ailleurs, nous avons décidé de réfléchir au réaménagement du Parvis St Henri et avons l'intention de présenter, lors de notre assemblée d'habitants prévue courant du mois de novembre, une esquisse de réaménagement ; celle-ci sera ensuite présentée au Pouvoir Communal

Serait-ce une priorité pour vous et seriez-vous d'accord de prendre en compte les souhaits des habitants ?

CDH : oui.

Ecolo : hormis l'entretien normal, des travaux plus importants doivent être évalués en fonction des impacts de toute nature et promettre une priorité au détriment d'autres projets ailleurs dans la commune ne serait pas honnête de notre part. La question du parvis St Henri persiste depuis 8 ans ou plus et les autorités communales avec l'aide des habitants n'ont pas trouvé la formule magique. Je vous propose donc d'attendre que le nouveau pouvoir communal soit en place pour faire part de vos projets à la nouvelle majorité. Nous proposons donc une écoute attentive et bienveillante, pas encore un calendrier de réalisation !

MR : oui.

PS : Nous sommes tout à fait ouvert à écouter leurs souhaits. Concernant la réalisation de ceux-ci, tout dépendra de la faisabilité technique (Ex : Suppression cabine Sibelga,...)

LB : Le réaménagement du parvis Saint-Henri a déjà été envisagé. A la suite d'un manque de compréhension quant à l'information diffusée, la réunion programmée à cette fin n'a pas connu un grand succès de participation. Le Collège est tout à fait ouvert à toute nouvelle proposition d'aménagement du Parvis Saint-Henri et, sur la base des propositions qui seront faites, des réunions seront organisées avec les habitants. En ce qui concerne le parc Itterbeek, le bourgmestre et l'échevine des propriétés communales ont reçu un représentant de l'asbl propriétaire du terrain et ont formulé la proposition de rachat du terrain de manière à ce que la commune soit pleinement propriétaire de tout le site. En effet, il est difficile d'envisager des investissements importants sur un terrain dont la commune n'est titulaire d'aucun droit réel.

En ce qui concerne le réaménagement du Square Joséphine Charlotte, beaucoup a déjà été entrepris : nouveau mobilier de grande qualité, dégagement des massifs, élagage des arbres à haute tige, nouveaux cheminements piétons, nettoyage des tags sur le bâtiment Sibelga, ... Les remerciements adressés au service ont d'ailleurs été nombreux. Toute autre proposition d'aménagement sera toujours étudiée de manière favorable. La suppression du bâtiment Sibelga requiert l'accord de cette société. C'est une question technique qui doit être vérifiée.

7. Logement

Plusieurs immeubles sont vides et inoccupés depuis très longtemps dans nos quartiers. Ils sont bien connus des services compétents. L'augmentation de la population en région de Bruxelles-Capitale exige des mesures concrètes pour y répondre.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour contraindre le propriétaire à le rénover et le mettre sur le marché de la location ?

CDH : Il faut faire appliquer l'ordonnance visant à sanctionner les logements inoccupés, dont le cdH est à la base ; Ce projet lancé en 2004 par notre 37^{ème} Candidat Michel Lemaire à la Région a été déposé en 2009 par Celine Fremault et adopté en 2009 par le parlement. Il est applicable par décision du gouvernement.

Ecolo : nous avons soutenu le projet de taxe communale sur les logements inoccupés. Encore faut-il qu'elle soit appliquée. Sans préjuger de la situation des immeubles concernés et n'étant pas « aux affaires », l'engagement peut cependant être pris de taxer les propriétaires le cas échéant.

Plus constructivement, nous proposerons aussi une démarche volontariste auprès des propriétaires pour inclure les logements en question dans le circuit de l'AIS.

MR : Renforcer l'Agence Immobilière Sociale (AIS) qui doit démarcher les propriétaires des biens inoccupés. Grâce à l'AIS, ils ont la garantie de percevoir chaque mois un loyer.

PS : Tout simplement en appliquant la loi Onkelinx sur les logements vides.

LB : Conformément à la demande de la Région bruxelloise, le Collège des bourgmestre et échevins n'a pas établi de taxes sur les immeubles inoccupés car la Région se propose d'en faire l'inventaire et de les taxer. Il semble préférable de laisser la main à la Région car elle dispose de moyens juridiques plus contraignants. Par contre, la commune a institué une taxe très dissuasive en ce qui concerne les immeubles à l'abandon. Plusieurs immeubles concernés ont déjà fait l'objet d'une rénovation.

Ne serait-il pas opportun de revoir (modeler) la taxe de seconde résidence en fonction du statut des résidents ?

CDH : non.

Ecolo : cette question demande à tout le moins un avis juridique avant d'y répondre et de prendre le moindre engagement. De plus, le rendement de cette modulation doit être simulé pour bien en mesurer l'impact réel si tant est qu'il existe.

MR : non, c'est le principe d'égalité qui doit prévaloir.

PS : Oui.

Comptez-vous appliquer la taxe prévue en cas d'inoccupation ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI, nous avons soutenu cette taxe et elle doit maintenant être appliquée. Bien entendu le fait doit être avéré selon les critères prévus.

MR : oui.

PS : Oui, en accordant un délai raisonnable au propriétaire afin qu'il occupe à nouveau le bien ou le reloue.

LB : Le taux de la taxe de seconde résidence est particulièrement élevé à Woluwe-Saint-Lambert, en comparaison des taux pratiqués dans d'autres communes. L'identification des personnes soumises à cette taxe n'est pas toujours aisée et c'est un des objectifs poursuivis par l'Observatoire du logement qui, ces derniers mois, a pu mener un travail important sur tout le quartier de l'avenue Georges Henri et des ilots jouxtant cet axe. Un comité de pilotage est institué afin de coordonner le suivi à réserver aux observations établies par l'Observatoire du logement. Le service des finances y est associé. Une attention particulière est réservée à la subdivision de certains immeubles anciens, notamment en chambres d'étudiants, ce qui pose souvent des problèmes de sécurité dans les bâtiments dont question. Le bourgmestre a déjà veillé à prendre, à quelques reprises, des arrêtés de police visant à fermer les maisons subdivisées en chambres d'étudiants, sans respect des prescriptions urbanistiques. De surcroît, ce type de transformation engendre souvent des nuisances pour les riverains immédiats, notamment en raison du tapage nocturne. Dans plusieurs cas, l'intervention des services de police et la médiation du bourgmestre ont permis de réduire ce type d'inconvénients. C'est un travail permanent de vigilance et souvent les autorités communales doivent réintervenir. Certains propriétaires astucieux, connaissant la faiblesse de la législation, développent par contre des projets de colocation qui ne sont pas soumis aux mêmes règles d'urbanisme.